

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Le réseau entreprendre fait passer le porteur de projets par plusieurs étapes, dont un comité d'engagement. Il décide ensuite d'accompagner ou non un porteur de projet et de l'aider à développer son entreprise, avec un prêt d'honneur et un suivi. Explications.

Guillaume CUGIER



Marc Osselez (à gauche) est le 220^e lauréat de l'association Réseau Entreprendre Artois. Il a obtenu un prêt d'honneur de 20 000€ et ainsi une marque de confiance.

Bien mal avisé le porteur de projet qui pense qu'il n'a besoin de personne pour créer et développer son entreprise, tant le parcours de la création ou celui de la reprise est long et sinueux. Face à la complexité administrative, aux embûches auxquelles il peut être confronté lors des premiers mois d'activité, il a besoin d'être conseillé et de pouvoir s'appuyer sur des personnes expérimentées. Créé en 1986 sous l'impulsion d'André Mulliez, Réseau Entreprendre est né d'un constat simple : «pour créer des emplois, il faut créer des employeurs». L'idée consiste à accompagner des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois

en leur transmettant le savoir-être et l'expérience de chefs d'entreprise en activité. Parmi les valeurs défendues par le réseau, l'important, avant même la qualité du projet qu'elle porte, c'est la personne en elle-même, son potentiel à devenir entrepreneur. Tout l'accompagnement est basé sur le principe de gratuité et l'esprit de réciprocité. Les créateurs et repreneurs sont donc accompagnés gratuitement et sont invités à rendre ce dont ils ont bénéficié lorsqu'ils deviennent à leur tour des dirigeants chevronnés, constituant ainsi une chaîne d'entraide entre chefs d'entreprise. Réseau Entreprendre a, depuis ses débuts, permis la

création ou la sauvegarde de 110 000 emplois et généré 22 millions d'euros de prêts d'honneur, soit environ 29 000€ par projet.

TOUT UN PARCOURS

Lorsqu'un porteur de projet sollicite spontanément Réseau Entreprendre ou lorsqu'il est «détecté» par un des partenaires (banque, expert-comptable notamment), il doit passer par plusieurs étapes qui permettent de jauger sa motivation, la pertinence de son projet et sa capacité à créer de l'emploi. Si, à l'issue d'un premier rendez-vous, le projet vaut la peine d'être suivi, le porteur est invité à peaufiner son dossier et à préparer son grand oral devant le comité d'engagement. Une fois que le candidat est jugé prêt par le réseau, le rendez-vous est pris. La veille, Sylvie Pauchet, directrice de l'association, envoie aux membres du comité d'engagement le dossier de présentation du créateur et son projet. Le jour J, un jury d'une dizaine de personnes est constitué. Parmi elles, des dirigeants d'entreprise, un notaire, la directrice de Réseau Entreprendre Artois, son président et des partenaires. Les membres du jury ont entre les mains la décision finale quant à l'accompagnement. Pendant la présentation, le porteur de projet a 20 minutes pour présenter celui-ci, évoquer ses besoins, ses points forts et ses faiblesses. Viennent ensuite les questions-réponses qui permettent de lever les éventuelles zones d'ombres qui peuvent subsister à l'issue de la présentation. Ce jour-là, c'est Marc Osselez qui présente son projet de création de la SAS Glaces en 'Or, une entreprise de fabrication de glace artisanale, avec des produits de qualité et un approvisionnement de proximité. Le jury délibère ensuite à huis clos, il faut que l'ensemble des membres soient d'accord pour que le porteur de projet décroche son sésame. Après quelques minutes de discussion, Marc Passage, spécialiste dans le domaine des crèmes glacées, est désigné pour assurer l'accompagnement du porteur de projet. Outre la reconnaissance de la qualité de son projet, Marc Osselez aura également un appui financier de 20 000€ qui lui permettra d'investir ou de doper sa trésorerie. Notons que le fait de devenir lauréat de Réseau Entreprendre est aussi un gage de confiance pour les organismes bancaires et joue un effet levier dans bien des situations.

AGENDA

MERCREDI 13 MARS CCI LITTORAL (BOULOGNE-SUR-MER)

Atelier du créateur-repreneur de 14h à 17h
03 21 46 00 00

JEUDI 14 MARS BGE (SAINT-OMER)

Atelier projet de 14h à 17h
03 20 19 20 00

VENDREDI 15 MARS BGE (SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS)

Atelier projet de 9h à 12h
03 20 19 20 00

MARDI 19 MARS CCI LITTORAL (LE TOUQUET-PARIS-PLAGE)

La transmission d'entreprise se prépare, respectez les étapes ! De 9h à 11h
03 28 22 70 22 / 07 85 84 02 04

CCI ARTOIS (ARRAS)

Les rencontres de la protection sociale de 9h30 à 12h30
03 21 50 47 83 / 06 42 06 95 63

CCI ARTOIS (BETHUNE)

Atelier de l'auto-entrepreneur : «mode d'emploi et formalités» de 14h à 17h
03 21 23 95 58

CCI GRAND LILLE (SAINT-OMER)

Atelier du créateur-repreneur de 14h à 17h
03 28 52 93 85

CCI ARTOIS (LENS)

Atelier expert : «Comprendre et négocier le bail commercial» de 14h à 16h
03 21 23 95 58

CCI LITTORAL (CALAIS)

Atelier de l'auto-entrepreneur : mode d'emploi et formalités de 14h à 17h
03 21 46 00 00